

MAIRIE DE FELINES

COMPTE RENDU PRESSE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 24 juillet 2019

Le conseil municipal s'est réuni mercredi 24 juillet 2019 en session ordinaire sous la présidence de GRANGHON Jean, premier adjoint en l'absence de Philippe MEYZONET, maire.

Étaient présents :

Messieurs et Mesdames Jean ARNAUD, Pascal CHAPELLE, Stéphane DARLE, Cédric MARTIN, Jean GRANGHON, Sandrine RABASTE, Dimitri FOURNERIE

Pouvoirs : Noëlle EYRAUD et MEYZONET Philippe

Absente : Mme Lætitia TANGHE

Secrétaire de séance : M. Jean ARNAUD

1) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le conseil valide et vote à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2019.

2) Intervention et présentation par M. PERRU de l'association « Histoire et Patrimoine Félinois »

Présentation de l'association et ses objectifs.

3) Approbation des décisions déléguées au maire : *Pas de décision à valider.*

4) Présentation des réunions de travail sur l'adressage : intervention de Mme PIERRET Véronique. Le bilan des réunions et une synthèse des propositions de noms de rues sont exposés.

Le conseil valide à l'unanimité le projet après accord des familles sur l'utilisation des noms propres.

5) Dossier de l'ancien couvent

Point 1- Validation du DCE. Le conseil valide et vote à l'unanimité le DCE.

Point 2 – Dossier FCTVA. Dossier reporté au prochain conseil.

Point 3 – Décision sur le relogement des locataires du couvent. Les trois locataires concernés ont été avisés et des visites de logement sont prévues le 31 juillet avec Jean ARNAUD.

6) Décision sur la demande de location pour le logement de l'ancien presbytère.

Rejet de la demande de location du fait de sa réquisition pour le relogement des locataires du couvent, amenés à quitter leur logement actuel au plus tard en janvier prochain.

7°) Délibération sur les demandes d'achat de terrain au bourg, Vacheresse Estables

- Le Bourg : Une propriétaire demande de louer ou d'acquérir une bande de terrain longeant sa maison en vue d'y installer une terrasse extérieure. Au vu de la gêne qu'occasionnerait cet emplacement fixe aux manifestations de la commune et afin de ne pas créer de précédent, le conseil rejette à l'unanimité sa demande. Toutefois le conseil ne s'oppose pas à ce qu'occasionnellement les occupants de la maison installent table et chaises sur le bitume y attendant directement. Un autre propriétaire souhaite acquérir une parcelle devant leur maison. Au regard de la présence à proximité d'un coffret électrique, du compteur d'eau, de la barrière d'accès en place et de l'accès nécessaire à leur voisin à sa cave, le conseil accepte la vente à des conditions de surface restreinte, à savoir qu'un espace d'une largeur de 2,50 m devra être préservée entre les deux terrasses.

- Le Favet : Un couple de propriétaires souhaite d'une part acquérir l'espace où leur cabane a été construite, à l'emplacement du tank à lait et d'autre part acquérir l'espace délimitant l'entrée de la maison avec portail de clôture. Le conseil rejette la vente de

l'emplacement de l'ancien tank à lait avec tolérance de la cabane. Le conseil est favorable à la vente du terrain situé en bordure de propriété délimité par le portail existant.

Ces demandes feront l'objet d'une procédure de vente avec enquête publique et la désignation d'un commissaire enquêteur. Le conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure.

- Vacheresse : Un administré souhaite acquérir les parcelles n°41 et 100 voisines de l'étang. Le conseil approuve la vente de la parcelle 100 et restreint la vente de la parcelle 41 à une partie de celle-ci car il existe un droit de servitude sur sa partie haute. Cette demande fera l'objet d'une procédure de vente avec vote des ayants droits de la section. Le conseil donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure. - Estables : Délibération prise lors de la séance du 26/06/19 concernant l'accès à une maison. Le dossier d'arpentage est arrivé. L'achat pourra être engagé auprès du notaire.

8) Délibération sur la modification de la compétence facultative « environnement » à la CAPEV Lecture est faite de la délibération prise par le conseil communautaire de l'agglomération. Le conseil valide et vote à l'unanimité cette modification.

9) Achats de terrain pour voirie forestière ou zone

- La Ripe de Farey : l'office notarial EXBRAYAT nous informe d'une éventuelle vente de bien pour lequel la commune peut exercer durant deux mois son droit de préférence.

Le conseil donne son accord de principe pour utiliser son droit de préférence et d'acquérir cette parcelle à des fins de réserve foncière.

- Piste forestière Vacheresse (Le Caux) : L'agglomération du Puy en Velay en la personne de Maxime ESTRADE nous informe qu'il serait opportun d'acheter la parcelle E444 afin d'y installer une place de dépôt pour le piste forestier. *Le conseil donne son accord de principe pour consulter les propriétaires de la parcelle E 444 en vue d'un éventuel achat.*

10) Dossier voirie communale :

Point 1 - dossier voirie Almance – Almancette : *pas de réponse de la subvention DETR*

Point 2- Travaux de fauchage et débroussaillage Travaux exécutés dorénavant par la société Patrick FARGET d'ALLÈGRE Le conseil prend acte du changement et valide l'entretien des abords des voies communales au tarif de 52,00€ l'heure Hors Taxe.

Point 3- Étude et délibération sur les devis travaux des trottoirs église *Le conseil vote et valide à l'unanimité le choix de l'entreprise BROCC de SAINT PAULIEN proposant une chaîne de pavés et du béton désactivé avec enfouissement du tuyau d'arrosage.*

Point 4- Proposition de subventions par le dispositif "amendes de police". *Le conseil décide de ne pas déposer de dossier.*

11) Convention pour la maison d'assistantes maternelles à Sembadel Le premier adjoint donne lecture au conseil du projet de convention entre la commune de Félines et celle de Sembadel pour les achats de mobilier et de fonctionnement de la MAM. Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord et autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

12) Travaux d'éclairage au bourg Pour l'installation du 2^{ème} projecteur oublié du clocher : *Le conseil valide le devis établi par le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire.*

13) Le choix du notaire pour les actes d'achats de terrain : Le conseil valide le cabinet SCP BERTUCAT FARGET de Brioude.

14) Présentation du nouveau dispositif OPAH 2019/2024 avec la CAPEV *M. GRANGHON expose ce nouveau dispositif au conseil et précise que toutes les informations et flyers sont disponibles au secrétariat de mairie.*

14) **Courrier du syndicat départemental des énergies demandant soutien des mairies suite à un projet d'organisation territoriale nouvelle prévue par le gouvernement**

Le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire a adressé une demande de soutien aux maires des 257 communes adhérentes à leur syndicat. Le syndicat fait état de menace par l'arrivée devant le parlement de textes susceptibles de conduire à une nouvelle organisation territoriale de l'énergie. Le syndicat propose un modèle de courrier aux maires à adresser au gouvernement.

M. GRANGHON fait la lecture du modèle de courrier de soutien au syndicat d'énergies. Le conseil valide la participation de la commune de Félines au soutien au syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire et charge le maire de l'envoi du courrier.

15) **Inauguration de la MAM le 31 août 2019.** *Chaque membre du conseil a reçu l'invitation.*

16) **Convention avec l'IME Maurice Chantelauze de la Chaise Dieu** : Signature du renouvellement de la convention pour la fourniture des repas à l'école de Félines dans le cadre de la restauration scolaire avec l'Institut Médico-Educatif.

17) **Subvention pour les menuiseries.** Approbation du futur dépôt d'une demande de subvention auprès du département pour les menuiseries de la chapelle. Des devis ont été demandés et seront étudiés lors du prochain conseil.

18) **Questions diverses**

- Accessibilité de la mairie. Le conseil approuve la nécessité de refaire les nez de marches et décide de demander de nouveaux devis à étudier au prochain conseil.
- Deux concerts auront lieu sur la commune : Le passage du festival de la Chaise Dieu le 23 août avec sérénade à 17h00 et un concert gratuit de jazz et classique à l'église le vendredi 16 août à 20h30.